



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

écoles

Question écrite n° 72055

Texte de la question

M. François Calvet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le plan "école numérique rurale" mis en place en 2009. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre d'écoles ayant bénéficié de ce plan dans les Pyrénées-Orientales et les moyens mis en oeuvre pour la réussite de celui-ci.

Texte de la réponse

Mis en place dans le cadre du plan de relance, le plan École numérique rurale (ENR) est destiné à combler le retard français dans l'équipement numérique des écoles et en particulier les écoles rurales, par un financement conjoint État-collectivité. À travers la participation de l'État à hauteur de 10 000 euros par école retenue, c'est une véritable politique d'équipement (tableau numérique interactif, ordinateurs portables...) qui a été proposée, mais aussi d'achat de ressources numériques pédagogiques et de formation des enseignants à l'usage des nouvelles technologies. Les communes concernées par le plan sont celles de moins de 2 000 habitants ayant au moins une école. Les communes de plus grande taille ont davantage d'écoles et, généralement, plus de ressources. Une première enveloppe de 50 millions d'euros en provenance du plan de relance a pu être mobilisée lors du lancement de l'opération le 31 mars 2009. Un redéploiement exceptionnel de crédits a permis de prolonger ce plan à 1 700 écoles supplémentaires. Par l'ampleur de ses financements comme par son organisation, ce plan était exceptionnel et a vocation à le rester. En matière de numérique pédagogique, l'État a en effet un rôle d'impulsion et de coordination, de formation et d'accompagnement. En revanche, l'équipement des écoles est du ressort des communes, comme le précise l'article L. 212-4 du code de l'éducation. Le 25 novembre 2010, le ministre de l'éducation nationale a présenté les axes du plan pour le développement des usages du numérique à l'école. En complémentarité avec les actions des collectivités, ce plan de développement permettra à chaque élève, chaque enseignant de bénéficier des efforts du numérique, en facilitant l'accès aux ressources numériques de qualité, en accompagnant et formant les enseignants et en donnant à chaque élève les clés pour devenir un citoyen de la société numérique. Dans le département des Pyrénées-Orientales, il a été donné satisfaction aux 31 candidatures présentées à l'inspection académique, chaque école ayant bénéficié de 9 000 euros de subvention et de 1 000 euros de ressources pédagogiques, de 9 heures de prise en main du matériel et de 12 à 18 heures d'animations pédagogiques organisées par l'éducation nationale.

École élémentaire publique	1, rue Maréchal-Joffre	66130	Bouleternère
École primaire publique	10, rue des Albères	66200	Corneilla-Del-Vercol
École élémentaire publique		66230	Prats-de-mollo-la-Preste
École élémentaire publique	Rue des Écoles	66300	Terrats

École élémentaire publique	Rue des Écoles	66300	Tresserre
École primaire publique	9, avenue du Général-De-Gaulle	66320	Vinca
École élémentaire publique	Avenue de France	66480	Le Perthus
École élémentaire publique	2, rue Torcatis	66720	Tautavel
École élémentaire publique	19, rue de la Mairie	66730	Sournia
École élémentaire publique	Route de Conat	66500	Ria Sirach
École primaire publique	6, avenue Maréchal-Joffre	66290	Cerbère
École élémentaire publique	Avenue du Vallespir	66300	Fourques
École élémentaire publique	Avenue Jean-Jaurès	66460	Maury
École primaire publique	33, rue de la Rotja	66820	Fuilla
École primaire publique	10, rue des Tennis	66210	Les Angles
École élémentaire publique	14, avenue de Cerdagne	66210	La Cabanasse
École élémentaire publique	Rue des Écoles	66610	Villeneuve-la-Rivière
École primaire publique	Place Roger Pech	66720	Latour-de-France
École élémentaire publique		66320	Rodes
École primaire publique	Rue des Écoles	66340	Osseja
École élémentaire publique	3, place du Souvenir	66760	Latour-de-Carol
École élémentaire publique		66130	Corbère-les-Cabanes
École élémentaire publique	Avenue du Roussillon	66220	Caudiès-de-Fenouillèdes
École primaire publique		66400	Oms
École élémentaire publique	22, rue Estirach	66600	Opoul-Périllos
École primaire publique	Rue de l'Hôtel-de-Ville	66600	Peyrestortes
École primaire publique		66760	Dorres
École primaire publique	Place de l'Église	66760	Ur
École primaire publique	Avenue des Comtes-de-Cerdagnes	66800	Saillagouse
École élémentaire publique	4 bis, rue des Écoles	66320	Marquixanes

École élémentaire publique	Rue de la Libération	66360	Olette
----------------------------	----------------------	-------	--------

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72055

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 février 2010, page 1874

Réponse publiée le : 26 avril 2011, page 4286